

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/194

FINANCES LOCALES (7.1)

Commune d'Hazebrouck

budget principal ville décision

modificative n°3

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL194CM201223-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable 57,

Vu la délibération du 5 avril 2023 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK,

Vu la délibération n°2023/141 du 20 septembre 2023 adoptant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2023/166 du 15 novembre 2023 adoptant la décision modificative n°2,

Depuis le vote du Budget Primitif 2023, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
21/2188/020	Autres immobilisations corporelles	252 270,00 €
23/2313/020	Constructions	600 000,00 €
23/2313/313 Op. MEDIA	Constructions (AP : MEDIATHEQUE)	- 990 047,20 €
23/2315/845	Installations, matériel et outillage techniques	390 047,20 €
	TOTAL	252 270,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
021	Virement de la section de fonctionnement	- 67 090,00 €
13/1312/025	Subventions d'investissement sur actifs amortissables - Région	3 000,00 €
13/1321/025	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables – Etat et établissements nationaux	1 600,00 €
13/1321/211	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables – Etat et établissements nationaux	25 900,00 €
13/1322/322	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables - Région	100 000,00 €
13/13251/020	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables – GFP de rattachement	99 570,00 €
13/13251/025	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables – GFP de rattachement	10 000,00 €
13/1328/4222	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables – Autres	2 200,00 €
13/1328/322	Subventions d'investissement sur actifs non amortissables – Autres	10 000,00 €
040/28031/01	Amortissements des frais d'études	6 280,00 €
040/2805/01	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	8 410,00 €
040/281316/01	Amortissements des équipements du cimetière	210,00 €
040/28152/01	Amortissements des installations de voirie	5 920,00 €
040/281568/01	Amortissements des autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	320,00 €
040/28158/01	Amortissements des autres installations, matériel et outillages techniques	6 130,00 €
040/281828/01	Amortissements des autres matériels de transport	640,00 €
040/281831/01	Amortissements du matériel informatique scolaire	7 400,00 €

040/281838/01	Amortissements des autres matériels informatiques	15 750,00 €
040/281841/01	Amortissements du matériel de bureau et mobilier scolaires	
040/281848/01	Amortissements des autres matériels de bureau et mobiliers	2 510,00 €
040/28188/01	Amortissements autres	8 850,00 €
	TOTAL	252 270,00 €

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL194CM201223-DE



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
65/65748/020	Subventions aux autres personnes de droit privé	31 500,00 €
65/65748/30	Subventions aux autres personnes de droit privé	5 000,00 €
65/65748/326	Subventions aux autres personnes de droit privé	22 500,00 €
65/65748/338	Subventions aux autres personnes de droit privé	55 360,00 €
65/65748/428	Subventions aux autres personnes de droit privé	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 67 090,00 €
042/6811/01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	67 090,00 €
	TOTAL	117 360,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
013/6419/020	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00 €
70/70848/338	Mise à disposition de personnel	55 360,00 €
74/744/01	FCTVA	10 500,00 €
74/74836/01	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	10 000,00 €
77/773/020	Mandats annulés sur exercices antérieurs	31 500,00 €
	TOTAL	117 360,00 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la décision modificative n°3 de 2023 du budget principal de la Commune d'HAZEBROUCK,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,

Elise DORMION-ROUSSEZ

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20231220-DEL194CM201223-DE